Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 064-216402370-20240117-2024_07-DE

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Commune de Gelos

Délibération 2024-07 du conseil municipal du dix-sept janvier deux mil vingt-quatre

Le dix-sept janvier deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents physiquement : 22
Nombre de conseillers votants : 27
Date de la convocation : 11/01/2024
Date de mise en ligne : 19/01/2024

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Pascal MORA	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Didier SALAT	
BOONE	Emmanuelle		X	Jessica FONTENIER	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE DIT MILHET	

Informations diverses

--*-*-*-*-*-*-*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Corentin SABLÉ est candidat
Corentin SABLÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

--*-*-*-*-*-*-*

Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 064-216402370-20240117-2024_07-DE

Délibération

2024-07 : Adhésion au groupement permanent pour des prestations de télésurveillance et surveillance sur site

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la convention de groupement de commandes transmise en Préfecture le 26 avril 2016.

Considérant que le marché objet du présent groupement a expiré et qu'il va être relancé.

Considérant que la convention initiale (cf annexe) de groupement de commandes permanent prévoit que de nouveaux membres peuvent être admis à adhérer au groupement à tout moment (à condition que cela soit préalable au lancement de consultation) et que l'adhésion d'un nouveau membre fait l'objet d'un avenant à la convention signé par le nouvel adhérent et le coordonnateur, représentant les parties au groupement.

Considérant la demande de la commune de Gelos d'adhérer à ce groupement de commandes.

Considérant que la Communauté d'agglomération a été désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal est invité à :
AUTORISER
Art 1 - Monsieur le Maire à signer l'avenant n°14 (cf annexe) à la convention de groupement de commande permanent pour des prestations de télésurveillance et portant adhésion de la commune de Gelos.

Délibération votée :
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

--*-*-*-*-*-*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance
SABLE Corentin

Signé par : Pascal MORA
Date : 19/01/2024
Qualité : GELOS - Monsieur le Maire